

PRÉPARER SON DOSSIER

PRÉPARER VOTRE DOSSIER PERMIS DE CONDUIRE AUTO

Pour constituer votre dossier auprès d'une de nos auto-écoles, vous devez fournir :

- Le montant de votre formation payable en 5 fois sans frais,
- 1 photo d'identité (photo ou format numérique),
- ASSR 1 et 2,
- la photocopie de votre carte d'identité,
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si vous êtes hébergé chez une tierce personne (parents ou autres...) :

- 1 justificatif du domicile de l'hébergeant datant de moins de trois mois.
- la photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant,
- une attestation de l'hébergeant confirmant loger le demandeur.

Si vous avez entre 16 et 17 ans :

- Vous devez également fournir l'attestation de recensement.
Si vous avez entre 17 et 25 ans :
- Vous devez également fournir le certificat de participation : à l'appel de préparation à la défense ou l'attestation provisoire en instance de convocation ou l'attestation d'exemption.

Lors de votre rendez-vous, vous recevrez votre code d'accès et le livre de code. Les conditions de règlement sont à déterminer à la signature de votre contrat.